L'appareil de Colladon n'était guère qu'un appareil de laboratoire. En 1884 à Londres, le colonel Bolton lui donna pour la première fois une forme industrielle. M. Galloway a, depuis, perfectionné encore le disposttif de 1884. C'est à lui que l'on a confié, au Champ de Mars, l'illumination de la grande partie du bassin octogonal.

Les autres jets, les jets paraboliques de la fontaine, les gerbes du bassin allongé ont été établis par le service des eaux. Toute cette dernière installation est due à M. Bechmann et à l'inspecteur du service M. Richard. Il a fallu de ce côté, résoudre un problème assez délicat. Les jets paraboliques qui sortent des dauphins, des cornes d'abondance de la fontaine sont d'un gros volume et d'une grande amplitude. Le système Colladon se montra tout à fait impuissant pour éclairer ces jets aux dimensions inusitées jusqu'ici.

M. Bechmann, avec le concours de MM. Richard et Meker, a dû rechercher un dispositif nouveau ; il est parvenu, après de longues recherches et à l'aide d'un artifice ingénieux, à illuminer des jetes paraboliques ayant jusqu'à 22 centimètres de diamètre et 4m50 de longueur. Avec une grande masse d'eau s'échappant sous haute pression, la lumière, même l'eau faisait elle-même écran : l'éclat lumineux était insuffisant, M. Bechmann eut l'idée de remplacer le gros jet d'eau plein par un gros jet d'eau creux Economie d'eau d'abord, mais surtout diminution d'absorption de la lumière par la masse liquide, et, conséquemment, illumination satisfaisante. L'idée était bonne, elle a réussi. Mais comment produire un jet d'eau creux? Tout bonnement en faisant sortir l'eau non plus par un trou, mais par une rainure circulaire; l'eau s'échappe en lame sur le pourtour de l'ajutage, emprisonnant seulement de l'air au milieu de cette gaine liquide. Il fallait, en outre, que la lumière pût pénétrer au milieu de ce cylindre d'eau creux pour y subir la réflexion totale. Aussi a-t-on dû combiner un ajutage spécial.

Imaginons donc deux grands entonnoirs métalliques l'un étant un peu plus grand que l'autre. Mettons le plus petit dans le plus grand ; il restera un espace libre entre les deux entonnoirs on obtient ainsi un récipient à doubles parois, s'échappera par l'ouverture annulaire inférieure elle en sortira en lame dont l'épaisseur dépendra de la distance que l'on aura laissée entre les deux parois; on aura donc un jet creux. De plus, l'ouverture de ce grand entonnoir à doubles parois est libre ; l'œil traverse le récipient d'outre en outre et peut apercevoir le milieu plein d'air du jet d'eau. La lumière le traversera de même. Il suffit par suite, pour illuminer le jet creux, de placer, derrière l'ouverture des récipients à doubles parois, un puissant foyer lumineux. Les rayons subiront à travers la lame d'eau annulaire la réflexion totale et tout le jet sera illuminé.

M. Bechmann a constaté que l'on pouvait réduire l'épaisseur de la lame d'eau qui constitue tout ce jet creux jusqu'à 2 ou 3 millimètres d'épaisseur. Il est remarquable qu'avec cette mince couche d'eau la réflexion de la lumière puisse se faire totalement. Le jet seul est éclairé et sort lumineux des cornes d'abondance et des urnes. M. Bechmann a trouvé aussi qu'il était préférable pour l'effet à obtenir de faire non pas circulaire, mais elliptique l'ouverture annulaire de sortie de l'eau. C'est cette disposition qui a partout été appliquée aux jets paraboliques, et qu'il a fallu, non sans peine, plier aux exigences des ornements décoratifs et installer le mieux possible à la base des cornes d'abondance, des dauphins, etc. La place faisait défaut dans les attributs de l'œuvre de M. Constant pour placer les foyers lumineux, les verres de couleur, etc.; d'ailleurs la chaleur du foyer aurait brûlé le plâtre ou fondu le plomb qui entre dans la construction de la fontaine ; on a dû renoncer à l'éclairage direct ; comme nous le verrons dans un instant, on a dû renvoyer à distance, à l'aide d'un miroir incliné à 45 degrés, la lumière du foyer dans la partie intérieure de l'ajutage.

Jusqu'ici du moins l'illumination des jets paraboliques ne nous a pas paru suffisante ; ce qui ne tient pas au système, mais à la source de lumière qu'il faudrait rendre plus puissante. L'éclat des gerbes voisines éteint trop celui des jets paraboliques. En outre, la cascade qui tombe de la grande vasque dans le bassin inférieur reste dans l'ombre. C'est dommage, il y aurait lieu de la mettre en pleine lumière par un cordon de lampes incandescentes ou par une rampe de gaz comme au Trocadéro. Cette ligne de feu feraient bien ressortir l'immense chute d'eau de 40 mètres de la fontaine.

Il va sans dire que depuis longtemps on a remplacé, pour éclairer les jets, la lampe de Colladon par les foyers électriques. On a réuni sur ce point du Champ de Mars assez de lumière pour éclairer tout un quartier: une intensité lumineuse de plus de 35,000 carcels, soit de 240,000 bougies ! 30 régulateurs à arc de 40 ampères pour toute la partie française, 17 régulateurs à arc de 60 ampères pour la partie anglaise. Or, un régulateur à arc de 60 ampères équivaut à environ 1,000 carcels, et un régulateur à arc de 40 ampères à 600 carcels. La force motrice absorbée par cet éclairage s'élève à 250 chevaux-vapeur. Le courant électrique est envoyé par des fils conducteurs d'une des stations du syndicat des électriciens installée dans la cour qui sépare la galerie des Machines du palais des Industries diverses. Quand la fontaine fonctionne et est illuminée, elle dépense donc non seulement 350 litres à la seconde, mais encore ses 250 chevaux ! Et toute cette lumière est emmagasinée, absorbée par l'eau !

Le public ne peut se douter extérieurement de l'énorme quantité de lumière ainsi produite ; les foyers sont dissimulés : on ne voit rien au dehors. Toute est machine comme dans un théâtre sous la grande pièce d'eau et tout fonctionne très régulièrement au commandement d'un seul chef d'équipe. Il est indispensable maintenant que nous visitions les dessous pour bien nous rendre compte de l'installation générale.

Derrière la fontaine, côté du grand Dôme, se trouve, masqué par une trappe, un petit escalier. Descendons les marches. Nous voilà en quelques instants dans une vaste chambre souterraine d'où partent deux galeries latérales qui courent sous la fontaine et sous le bassin rectangulaire en suivant exactement la ligne jalonnée par les ajutages des jets. Sous le bassin octogonal, partie anglaise, il existe, de même, une chambre circulaire indépendante de la première. On y pénètre par une autre porte et par un couloir souterrain. Examinons cette installation.

En avançant dans l'une des galeries souterraines, on voit de place en place s'ouvrir dans le toit comme une cheminée aboutissant à une dalle en verre de 60 centimètres de longueur. Chaque cheminée marque l'emplacement d'un jet. La dalle qui la ferme est placée un peu au-dessus du niveau normal de l'eau; elle le dépasse de quelques centimètres et le tuyau courbé qui amène l'eau du jet débouche exactement en son milieu. Au dehors, le spectateur verrait par la dalle la lumière du souterrain, si l'on ne prenait soin de tout cacher en l'entourant au moyen d'une touffe de roseaux en fonte, analogues à ceux dont on se sert dans les fontaines de nos promenades parisiennes pour dissimuler l'extrémité des ajutages. Du bord des bassins, le regard est arrêté par ces obstacles, et on ne peut apercevoir la dalle révélatrice. C'est, en effet, sous cette dalle que l'on dispose le foyer lumineux.

Les régulateurs à arc sont instantanés au bas de chaque cheminée sur un petit bâti de fonte. Contrairement à ce qui s'était toujours fait en Angleterre, MM. Sautler et Lemonnier ont adopté des lampes à charbons verticaux qui présentent sur les lampes à charbons horizontaux le grand avantage, de se régler automatiquement. Seulement l'arc, étant vertical, envoie toute son intensité lumineuse dans le sens horizontal; il faut donc dans cette disposition relever verticalement le faisceau lumineux. On place latéralement devant la lampe un réflecteur sphérique en verre argenté et symétriquement du côté opposé un miroir plan incliné à 45 degrés. Le faisceau lumineux est projeté par le réflecteur sur le miroir qui le renvoie verticalement à travers la dalle sur le jet d'eau, où il subit la réflexion totale. Il n'y a pas de perte sensible de lumière dans cet éclairage indirect; le système est très commode pour la manœuvre et ne nécessite pas de surveillance.

Les effets de coloration sont obtenus, comme toujours par l'interposition de grandes plaques teintées entre le foyer et le jet. Dans chaque poste, c'est-à-dire au bas de chaque cheminée, quatre montants verticaux formant châssis supportent cinq plaques superposées. Chaque plaque repose par un cadre sur des galets et peut se mouvoir sur des rails sans le moindre effort. On peut les faire avancer de manière à les interposer exactement sur le trajet du faisceau lumineux. Les couleurs choisies sont les mêmes dans chaque poste; rouge, bleu, vert, or et blanc; avec ces teintes, en déplaçant en tout ou en partie les plaques de verre, ont obtient une infinité de combinaisons.

Le changement des plaques s'effectue à distance, mécaniquement et simultanément. Tous les verres de même couleur sont reliés entre eux par un cable qui court sous la voûte maintenu par des poulies et va aboutir à un levier. Cette disposition rappelle les transmissions de mouvement adoptées sur les chemins de fer pour actionner à distance les signaux. Il suffit d'incliner le levier pour que toutes les plaques de même teinte roulent sur leurs rails et viennent se placer sur le trajet du faisceau de lumière. En ramenant le levier dans sa position première, on éloigne de même les plaques dont il commande le déplacement. En arrivant dans la chambre souterraine, sous la fontaine, on voit disposés côte à côte à côte les leviers de manœuvre.

Un seul homme suffit pour opérer le déplacement des plaques. Chaque levier porte son numéro d'ordre, et le manipulateur a sous les yeux un tableau sur lesquels viennent s'inscrire les ordres transmis. Le tableau indique par exemple, n° 4 ; aussitôt on fait basculer le levier n° 4, et tous les verres rouges colorent en rouge la lumière ; de même pour le levier des verres bleus, jaunes, etc. Chaque série a son levier et son câble de transmission. C'est tout simple.

Enfin, dans un kiosque vitré situé près du bassin octogonal se tient un chef d'équipe à environ 3m50 au-dessus du sol. C'est le machiniste, celui qui règle tous les effets d'eau et de lumière. Il domine la pièce d'eau et peut varier à son gré toutes les combinaisons. Il a devant lui dans le kiosque une série de leviers, une rangée de boutons électriques. Au moyen des leviers qui actionnent des tringles, il commande l'ouverture de robinets d'introduction de l'eau dans la grand gerbe et peut augmenter ou réduire la puissance des jets ; au moyen des boutons sur lesquels il lui suffit d'appuyer, il transmet électriquement des ordres, de façon que partout les hommes puissent agir sur les mêmes leviers. C'est ainsi que se produisent simultanément les changements et les variations de teinte dans toutes gerbes de la pièce d'eau. La direction est unique et, sous les deux cryptes, on obéit au doigt et à l'œil. Les changements se font à vue et instantanément.

Telle est, brièvement dans son ensemble, l'installation du Champ de Mars et tel est le mode de fonctionnement des fontaines lumineuses. On ne pouvait mieux réussir. Il eut été vraiment dommage de nous priver d'un spectacle d'une beauté indescriptible et qui constitue un des grands attraits de l'Exposition de 1889.

HENRI DE PARVILLE.

LES TZIGANES ET LES LAOUTARS

L'Exposition de Paris de 1878 avait fait pleuvoir une nuée de musiques aussi étranges qu'étrangères. C'est de cette époque que date l'introduction des tziganes. Les premiers jours, ce fut une sorte de fureur, et pas un grand dîner n'était donné sans avoir, au dessert, la *Marche de Rakoczy*. Je ne vous ferai point la description du tzigane, ni la critique de sa musique spéciale, avec ses fugues singulières, ses envolées subites, ses cris de douleur ou de colère, cette musique qui captive malgré soi et exhale une sorte de sauvage mélancolie.

Le tzigane, tel que nous le connaissons, n'est qu'à moitié intéressant ; vêtu de sa redingote à brandebourgs, solidement campé sur ses bottes à glands. il n'a de particulier que cette tête, si caractéristique et si pleine d'étrangeté appartenant tout spécialement à la Hongrie; le teint bronzé, les cheveux d'un noir bleuté, et les yeux rayonnants, énergiques, des yeux d'un bleu de porcelaine peinte qui éclairent cet ensemble bizarre.

« Il m'a été donné de les voir en Hongrie, dit un chroniqueur, pendant la guerre d'Herzégovine, je passais souvent le Danube pour séjourner une soirée à Semlin. ce bourg coquet chanté par Hugo; là, dans un immense jardin au bord du fleuve, se trouvait une brasserie presque déserte où venaient chaque soir jouer les tziganes. Ils n'étaient point vêtus de tuniques écarlates et portaient le costume le plus simple; mais les têtes étaient les mêmes et la musique avait peut-être encore plus de saveur orientale.

» Pauvres gens ! Bien souvent, pour un ami et pour moi, je les faisais passer une partie de la nuit à chanter leurs violons passionnés sous les étoiles lumineuses de l'Orient; pendant qu'ils exhalaient dans une czarde mélancolique la douleur de leurs âmes, qu'ils s'exaltaient dans quelque improvisation heurtée, nous regardions, sans mot dire, le magnifique panorama qui se déroulait sous nos yeux : en face de nous, le large fleuve, le superbe Danube aux eaux jaunâtres; de l'autre côté, Belgrade, fine et dentelée comme un minaret et, derrière nous, les immenses plaines du Temeswar.

» Un soir, nous étions venus, mon ami et moi. On nous savait Français dans cette brasserie; notre goût particulier pour les tziganes, notre générosité vis-à-vis de ces pauvres gens nous avait désigné à leur attention. A notre entrée, les tziganes attaquèrent une de leurs mélodies. Celle-là était singulière; il nous semblait en reconnaître des passages entiers, puis, soudain, cela s'arrêtait et reprenait après avoir pris des temps qui nous déroutaient complètement. Ce n'était pas mélancolique comme d'habitude: plutôt une sorte de marche qu'ils jouaient en romance avec leur procédé extatique. Tous deux, nous nous interrogions.

» — Quel diable est-ce cela ? C'est singulier, il me semble que certains passages me sont familiers.

» — Ma foi, c'est comme moi ; sûrement, j'ai entendu ça quelque part ; mais il me semble n'en reconnaître que des notes.

» — Evidemment, c'est de la musique française qu'ils sont en train d'habiller à la tzigane, ce qui nous empêche de la retrouver.

» Nous cherchâmes vingt bonnes minutes : c'était la *Marseillaise !*

***

Après les tziganes, voici les laoutars. Ce sont les trouvères roumains. Un soir Liszt voulut les entendre ; il habitait à ce moment-là le château d'Alecsandry, le grand poète roumain. On les introduisit.

Ceux-ci étaient des Bohémiens de Jassy et leur chef s'appelait Barbo Laoutar. Ils portaient tous la grande robe croisée sur la poitrine et retenue par la ceinture, le bonnet de peau de mouton appelé *catchiouta* et les sandales. De grands cheveux laineux leur tombaient sur les épaules; leur chef, Barbo, était presque un vieillard; sa barbe grise, séparée en deux pointes, descendait jusque sur la poitrine et, sous la *catchiouta* qui couvrait son front, on voyait étinceler ses yeux pleins d'intelligence et de vicacité.

En entrant, tous mirent la main sur le cœur et s'inclinèrent longuement. On leur fit donner des coupes de champagne.

Alecsandry fit un signe : Barbo leva le doigt, et la bizarre symphonie éclata dans la grande salle, pleine d'échos. Comme instruments, c'étaient le violon, la flûte de Pan et la *cobza*, instrument à cordes, d'accompagnement, qui procède à la fois de la guitare et du tambour de Basque.

Barbo avait fait jouer la marche nationale; à la fin les seigneurs enthousiasmés, jetaient de l'or dans son verre en lui disant :

— Bois ! Barbo Laoutar... bois! mon maître... bois!

Et le vieux barde buvait à la fois l'or et le vin, ayant soin de garder dans sa bouche les monnaies d'or qu'il en retirait ensuite, après les avoir baisées religieusement.

— Ecoute, Barbo, lui dit Nicola Stoudza, joue-nous *Tu im dicei*.

Barbo s'inclina en silence et la mélodie *Tu im dicel na data*, mélopée lente et mélancolique, en mineur, chant sauvage que ces Bohémiens rendaient avec une étrangeté saisissante, fut attaquée. Les laoutars chargés d'accompagner chantaient seuls, en pinçant les cordes de la *cobza*, les paroles si douces de la romance bien connue en Roumanie : *Tu me disais jadis*.

Puis, après la romance, emporté par un enthousiasme tout artistique, Barbo se perdit dans un chant bohémien, réellement prodigieux. Liszt ne disait pas un mot. Dominé par la grandeur de la scène qu'il avait sous les yeux, il écoutait ces artistes de grands chemins qui ne se doutent point de ce qu'est la musique et qui la devinent.

Il y a, dans cette musique, des cris déchirants, des plaintes rauques, des saccades folles, des tristesses de steppes ; le chant, large et grave, est soutenu par l'accompagnement monocorde de la *cobza* et corsé, de temps à autre, par une phrase chantée, une seule, qui s'arrête court, reprenant à de certains intervalles pour jeter, dans cette étrange symphonie, sa note sauvage.

Liszt écoutait toujours, renversé sur le dossier de sa haute chaise de chaine; il dévorait des yeux les laoutars, et parfois ses nerfs éprouvaient des secousses qui contractaient sa physionomie fine et émaciée. Lorsque le dernier accord se fit entendre, il joignit les mains, et sa poitrine oppressée eut un soupir de soulagement.

— Oh ! fit-il, que c'est beau !

Toute l'assemblée éclatait en applaudissements. Liszt prit dans sa poche une poignée d'or et, la versant dans le verre du vieux Barbo :

— Buvons tous deux, Laoutar, lui dit-il.

Les deux coupes se choquèrent, Liszt était tellement impressionné qu'il tremblait en vidant la sienne.

***

Au fond de la salle, les patriciens valaques, habitués à ces curieuses mélodies, causaient entre eux, laissant après chaque morceau tomber quelques louis dans le verre du vieux barde des steppes.

Quelques secondes après, Liszt se leva et, marchant au Laoutar, lui dit simplement :

— Tu m'as fait connaître ta musique, Barbo ; je vais te faire connaître la mienne.

Il se mit au piano, au milieu du silence qui venait de se rétablir soudain. Le Laoutar, son violon à la main, écoutait attentivement, sans perdre de l'œil, à son tour, le grand virtuose.

Il préluda. Puis, s'abandonnant tout entier à sa merveilleuse inspiration, laissant courir sur le clavier ses nerfs prodigieusement tendus, il improvisa une marche hongroise, dont le chant large et mélodieux, dominait sans cesse, au milieu des arpèges, des trilles, des difficultés effrayantes dont il parsemait son œuvre.

S'animant, ivre de mélodie, sa tête pâle et caractérisée renversée en arrière, les yeux demi-clos, il allait d'un bout à l'autre du clavier, roulant des cascades de perles qui venaient se fondre et mourir dans le premier motif; ses doigts d'une agilité fantastique, égrenaient les notes métalliques pour revenir sans cesse à ce chant de début, grand, magistral et triste comme un chant d'orgue,

C'était réellement beau ; jamais Liszt n'avait été à une telle hauteur; les grands seigneurs roumains écoutaient, surpris et charmés; le Laoutar lui comprenait; dévorant des yeux l'exécutant, il ne se perdit pas une note et sa physionomie avait je ne sais quoi d'étrangement ému pendant la merveilleuse improvisation.

Liszt se leva au milieu des applaudissements frénétiques de toute l'assistance. Barbo s'avança vers lui et, lui offrant à son tour une coupe de champagne :

— A mon tour, maître, lui dit-il, de te prier de boire.

Les coupes se choquèrent de nouveau.

— Barbo Laoutar, lui dit Liszt, que penses-tu de cette mélodie ?

— Elle est si belle, maître, répondit le vieux trouvère, que, si tu permets, je vais essayer de te la reproduire.

Liszt sourit d'un air incrédule en acquiesçant de la tête.

Le Laoutar se tourna vers son orchestre et, le violon à l'épaule, commença la marche hongroise.

Rien n'en fut omis, ni les trilles, ni les arpèges, ni les variations aux notes répétées, ni ces adorables chutes de demi-ton en demi-ton, si familières au grand artiste, pour le premier motif. Barbo détailla sur son violon toute l'improvisation du pianiste qui écoutait, effaré, la création qu'il venait de jeter sur le clavier pour la première fois et peut-être qu'il avait oubliée déjà.

L'orchestre suivait d'instinct, observant les nuances, regardant le vieux Laoutar, qui s'abandonnait à son violon, dont les fugues saccadées et déchirantes venaient grincer jusqu'au cœur de Liszt.

Lorsque la dernière note mourut, lorsque les laoutars laissèrent tomber leurs instruments le long de leurs corps, Liszt s'était levé, comme mû par un ressort; allant droit au vieillard, il l'embrassa avec effusion, puis, prenant, selon l'usage antique, la coupe pleine d'or et de vin de France, il la lui tendit en lui disant :

— Bois, Barbo Laoutar, mon maître, bois, car Dieu t'a fait artiste, et tu es plus grand que moi !

L'Exposition de 1878 a donné les tziganes. On voit ce quels sont ceux qu'amène l'Exposition de 1889 : les laoutars.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE
DE LA RÉGION DU NORD

Les Commissions ont repris ensuite le cours de leurs travaux.

LES RÉUNIONS DE L'APRÈS-MIDI

Les autres Commissions se sont réunies dans le courant de l'après-midi.

L'assistance est un peu plus nombreuse que vendredi.

1re COMMISSION, (*Enseignement*) — L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ont fait l'objet de la seconde séance de la Commission de l'enseignement et donné lieu à des discussions du plus vif intérêt.

On a décidé à l'unanimité de mettre en tête de tous les vœux adoptés une déclaration affirmant avant tout le droit de l'Eglise en matière d'enseignement à tous les degrés.

La Commission demande également que l'enseignement libre soit mis sur le même pied que l'enseignement officiel. Elle revendique pour les universités libres de France:

1° le droit de conférer tous les grades académiques y compris les baccalauréats es-lettres et es-sciences; 2° la liberté des programmes d'étude et d'examen.

3° Une part équitable aux subventions du budget national.

En matière d'enseignement secondaire, le bureau a émis des vœux:

1° En faveur de l'abrogation des décrets illégaux qui excluent de l'enseignement les congrégations non reconnues par l'Etat,

2° De l'abolition des privilèges financiers des lycées et collèges officiels.

3e COMMISSION (*justice, finances, institutions publiques*). — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la troisième Commission a tenu, à 4 heures, une séance supplémentaire.

On s'est occupé spécialement des finances et de l'armée. Parmi les vœux relatifs à la première de ces questions, signalons les suivants :

1° Le fonctionnement de l'amortissement ;

2° La cessation des emprunts continus;

3° L'établissement d'un bilan sincère de la situation financière de la France;

4° L'admission de tous les députés aux séances de la Commission du budget;

5° Un contrôle efficace des dépenses publiques;

6° L'allègement de certains impôts;

7° Le dégrèvement dans une large mesure des familles nombreuses, etc.

En ce qui concerne l'armée, la Commission demande le respect de l'immunité ecclésiastique, le maintien en temps de paix, de dispenses réclamées par l'intérêt du pays, le rétablissement de l'aumonerie régimentaire, la création d'une armée du métier composée de volontaires, et qui soit le point d'appui solide de toutes les forces militaires de la France.

« La commission a émis le vœu que les litiges » internationaux soient autant que possible soumis à l'arbitrage de la haute souveraineté du » Souverain Pontife. »

Les travaux de la commission ont été clos par l'adoption d'un vœu sur la Presse et d'un autre sur le respect du repos du dimanche.

La séance de ce jour à la section de l'Industrie et du Commerce a repris sa physionomie d'hier. Affluence nombreuse, orateurs compétents, questions intéressantes.

On s'est principalement entretenu du rôle de l'Etat dans les œuvres d'assistance concernant l'ouvrier âgé ou malade.

Différents vœux ont été émis.

La question des accidents dans le travail mécanique a été l'objet d'un examen approfondi.

La séance s'est terminée par un vœu renouvelé du Congrès de Lille de 1888, faisant appel au suprême arbitrage du Souverain Pontife dans ces questions ouvrières et spéciales qui intéressent si vivement le bien-être des travailleurs et l'avenir de la civilisation.

LA SÉANCE DU SOIR

La réunion générale du soir a eu lieu à la salle Ozanam, rue Voltaire; cinq cents personnes y assistent. Beaucoup de dames et de nombreux ecclésiastiques.

M. le comte de Caulaincourt préside. A côté de lui Mgr Baunard, M. Thellier de Poncheville, député du Nord, le chanoine Didio, vice-recteur de l'Université catholique, M. Grousseau, Léon Harmel, M. de Cassières, etc.

Le comte de Caulaincourt ouvre la séance et récapitule sur un mode général les travaux de l'assemblée, et fait l'éloge de MM. Grousseau et Thellier de Poncheville qu'on va entendre.

M. Grousseau prend la parole d'une voix vibrante. Après avoir remercié l'assemblée, il a fait un long discours sur la décentralisation.

Il a fait le procès de l'Etat et a démontré que cette omnipotence faisait le plus grand tort à tous.

Il a fait remarquer que l'unité française n'était aucunement en jeu dans les vœux émis par l'assemblée pour la reconstitution des conseils provinciaux. A la suite de son discours, il rappelle qu'il a été dernièrement question à la Chambre de former un syndicat de départements. Il termine en disant que si l'on veut une France forte, grande, honorée, il faudrait créer partout des centres d'ordre social et de liberté.

De vifs applaudissements accueillent son discours.

M. Thellier de Poncheville, avec son éloquence habituelle, parle, ensuite, de la réunion des Etats-Généraux. Il s'occupe du mouvement de 1789 et dit qu'il avait du bon, mais que les esprits ont malheureusement dévié. Il a fait un tableau émouvant de la France en 1789, et a parlé des illusions généreuses des esprits de cette époque troublée.

Il a ajouté que c'est une minorité d'hommes qui a détourné le mouvement qui allait s'opérer en 1789. Il prétend que c'est aux assemblées provinciales de 1889 de continuer l'idée émise en 1789 et de lui donner une conclusion salutaire. Il termine en disant qu'il fallait aller au peuple, non pas comme des hommes qui veulent se servir de lui, mais comme des hommes qui veulent le servir.

Soyez, dit-il, toujours fidèles à la devise faite à la fois de vaillance et de fierté française : « Toujours en avant, toujours plus haut. »

Le discours de l'orateur lui a valu une ovation enthousiaste.

M. de Caulaincourt félicite chaudement M. Thellier de Poncheville, déclare la séance levée et prononce la clôture des travaux de l'assemblée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunions de Commissions municipales. — Les 1re et 3e Commissions se réuniront, lundi, 24 juin, à cinq heures et demie, pour examiner les questions suivantes ;

1. Réceptions définitives ; désignation des conseillers, — 2. Marché au poisson ; agrandissement, communication. — 3. Hôtel-Dieu ; construction d'un hangar pour la brasserie. — 4. Entretien des chaussées pavées, résiliation de l'entreprise de M. Vandekerkove. — 5. Rue de la Gare ; construction de trottoirs régularisation demandée par la Trésorerie générale. — 6. Rue de la Gare ; cession de parcelles inutiles ; lettre de M. le vice-président de la Commission administrative des Hospices. — 7. Rue Lacordaire ; fixation des alignements. — 8. Rues particulières ; projet de règlement.

Institut Sévigné. — Sur 29 élèves de l'Institut Sévigné, présentés le 18 juin, aux examens du certificat d'études primaires, 28 ont été reçues. L'une d'elles, Mlle Wardavoir, âgée de 11 ans, a remporté le premier prix départemental.

L'Ecole de natation. — Le bruit court depuis quelques jours à Roubaix que, par suite de la mise à sec du canal, les eaux de l'Ecole de natation n'étaient pas changées tous les jours.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il y a erreur. La municipalité ayant prévu le fait, a organisé des tubes spéciaux qui amènent l'eau prise au Pont Morel, dans les bassins de l'école.

Les eaux se déversent tous les jours dans des tuyaux qui les jettent dans le canal, au lieu dit le « Beau-Chêne.

Un enfant disparu. — Un coiffeur de la rue du Chemin de fer avait adopté, il y a quelque temps, un orphelin de l'hospice.

Samedi, ce dernier ayant une commission à faire faire chez son père, y envoya son fils adoptif.

Depuis ce temps, ce jeune homme qui est âgé de 16 ans, n'a pas reparu.

Son signalement a été donné à la police.

Une tentative de suicide. — Samedi dans l'après-midi, un individu habitant la rue de France a tenté de s'empoisonner à l'aide d'arsenique.

Ce sont des chagrins de famille qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

Vers midi et demi il monta dans sa chambre et le poison faisant alors son effet il se roula sur le plancher.

Un pharmacien de la rue de France lui a administré un contre-poison qui l'a heureusement ramené à la vie.

Le crime de la rue Daubenton. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Nous annoncions, il y a une dizaine de jours, que la police de St-Gilles avait arrêté un nommé Demunter, que l'on supposait être l'assassin de Mlle Esther Lefebvre, de Roubaix. Le signalement de Demunter correspondait identiquement à celui de l'assassin présumé, fourni par des voisins de Mlle Lefebvre; certains indices semblaient prouver qu'il était le coupable. On sait que le voyage de Demunter à Tournai n'avait pas donné de résultats. Des témoins de Roubaix ont été confrontés avant-hier avec Demunter, dans le cabinet de M. le juge d'instruction Ketels, chargé de l'instruction de cette affaire. Aucun d'eux ne l'a reconnu.

» D'autre part, Demunter a fourni un alibi qui semble établir que celui-ci, qui habitait rue Daubenton, à Roubaix, juste en face de la demeure de Mlle Lefebvre, a quitté cette ville le 4 juin, à dix heures du matin, et s'est dirigé à pied sur Mouscron et Tournai. Or, le crime a été commis entre quatre et cinq heures de l'après-midi.

» La présence de Demunter à Mouscron et Tournai a été constatée par M. Crabbe, commissaire de police de Saint-Gilles, qui avait été chargé de contrôler les assertions de l'inculpé. Demunter vient d'être condamné à quinze jours de prison pour détournement. A l'expiration de sa peine, il sera remis en liberté. »

Un vol rue de la Gare. — Dans l'après-midi de vendredi, un individu passant devant l'étalage de Mme Duflou, marchande de chaussures rue de la Gare, et voulant se fournir à bon compte, enleva prestement une paire de bottines.

Il avait compté sans l'œil vigilant d'un e

FEUILLETON DU 22 JUIN 1889. — N° 2

JACQUES DE MORANGEAIS

Par AUGUSTE DE BARTHÉLEMY

Jacques de Morangeais faisait partie du barreau de Paris depuis près de cinq ans. Son nom l'un des plus anciens et des plus constamment populaires de l'Angoumois, son titre, — il était marquis, — sa fortune considérable, son air distingué et sa haute intelligence, tout en un mot semblait concourir à lui assurer la faveur du beau monde, qui était le sien. Il n'aurait eu qu'à s'en tenir à la grande existence qui se trouvait tout arrangée pour lui. Mais ce brillant et doux *farniente* n'allait ni à ses goûts, ni à sa manière de voir.

Si la noblesse avait cessé de conférer des droits il comprenait qu'elle n'avait pas cessé d'imposer des devoirs. Il savait qu'autrefois il y avait dans sa province un vieil adage héraldique qui disait :

Ecarteler de Morangeais
Est de los écarteler.

Dicton flatteur qui, en dépit de ce naïf laisser-aller de la rime, n'en avait pas moins fait son chemin sans encombre de génération en génération. Et comme ses devanciers il tenait à son honneur de le justifier.

Il s'était décidé pour le barreau, d'abord parce qu'il avait pensé y trouver plus d'indépendance que partout ailleurs, et puis, ne sachant voir dans tout ce qui se passait qu'une razzia permanente et générale des principes de la justice et du droit, il n'avait pas été fâché de pouvoir se dire qu'au barreau il lui serait peut-être donné de faire triompher ces principes en détail, en faisant prévaloir les droits de ses clients.

Sa réputation s'était promptement établie. Il lui avait suffi de cinq ans pour prendre rang parmi nos avocats les plus capables, les plus éloquents et, par conséquent les plus recherchés.

Je ne dois pas oublier de dire qu'il avait un frère cadet, lequel ne jugeant pas non plus que pour maintenir le bon renom de la famille il n'y eut rien de mieux à faire que de passer insoucieusement procuration à ses équipages, à ses chevaux et à ses chiens, s'était empressé comme lui de choisir une carrière. Sorti de l'Ecole polytechnique avec un des premiers numéros, il était déjà l'un des sujets les plus appréciés de l'administration des ponts et chaussées.

Jacques de Morangeais, en faisant son cours de droit, s'était intimement lié avec un de ses camarades, Félix Vernot, jeune homme à peu près de son âge, resté depuis son meilleur ami, bien qu'à la sortie de l'école il eût été forcé de prendre un chemin tout différent, N'ayant en effet pour tout apport, en débutant dans la vie que son intelligence, son instruction et les excellentes qualités qui avaient gagné le cœur de Jacques, Vernot s'était vu hors d'état de se risquer avec lui dans la carrière du barreau où naturellement il eût fallu attendre que son nom fut coté, et qu'il plût à messieurs les avoués de venir en aide à son maigre budget en lui amenant des clients.

Il avait donc résolument donné congé à tous ces beaux rêves dorés qui presque toujours forment essaim autour de nous, juste au moment où nous allons nous trouver aux prises avec les réalités de la vie. Confiné au fond d'une étude de notaire, il y émargeait en qualité de quatrième ou cinquième clerc, de quoi payer à peu près son gîte et son pain. Pour comble d'embarras, son cœur s'était réveillé beaucoup trop tôt, précisément à l'heure où sont pris au sérieux les mirages les plus séduisants. L'excellent Félix, en se mariant n'avait pas fait plus d'attention au chiffre de la dot que s'il eut à jeter dans la corbeille de sa gracieuse, mais très pauvre fiancée tous les trésors d'un nabab. Ce qui n'empêchait pas que, sous le charme des doux rayons de la lune de miel, il ne recommençât chaque matin, sans le moindre souci, ces maussades et laborieuses journées dont aucun lendemain radieux ne semblait devoir jamais compenser les fatigues et les ennuis.

Fort heureusement l'ami Jacques, n'ayant encore à faire pour son compte personnel aucune espèce d'excursion sur les rives du *Tendre* était beaucoup mieux en état de juger sainement des choses. Il s'effrayait de cette adorable insouciance que pouvaient remplacer, d'un moment à l'autre, toutes les angoisses du plus cruel dénûment. Agacé d'ailleurs de voir un homme de cette valeur végéter ainsi, il s'était promis de profiter de la première occasion pour l'enlever à son modeste pupître de clerc et le mettre en position de diriger lui-même sa barque.

Cette occasion s'était enfin présentée.

Un soir que tout en fumant chez lui avec son ami, Morangeais parcourait machinalement les colonnes de la *Gazette des Tribunaux*, Vernot, à son grand ébahissement, le vit tout à coup lancer en l'air son journal, en poussant trois hurrahs formidables. La cause de cette bruyante explosion de joie était une annonce lui apprenant que dans une petite ville, à quelques lieues seulement du village où demeurait la famille de Félix Vernot, il y avait une étude de notaire à vendre. Jacques savait que, même dans ses rêves les plus fantastiques, son ami n'avait jamais rien entrevu qui répondit mieux à ses goûts et surtout à ses vœux les plus chers.

— Ah ! ah ! maître Vernot, s'écria-t-il, en ressaisissant le journal au vol, te voilà donc enfin sur le point de marcher de pair avec ton respectable patron ! Regarde un peu cette belle annonce !..

— Sans doute, sans doute, balbutia Vernot, qui avait eu d'abord comme un éblouissement, cette annonce est bien belle, bien belle pour moi !... Mais...

Et, ce « mais », non moins désolant que le souffle infernal dont avaient jadis si fort à se plaindre l'estomac et les lèvres perfidement affriandés de l'infortuné Tantale, ce terrible « mais » voulait dire qu'avant de songer à instrumenter dans une étude mise en vente, il fallait songer à la payer ! Or, le pauvre Vernot savait trop bien qu'en réunissant toutes les ressources des siens on n'arriverait jamais au chiffre voulu.

— Laisse-moi donc faire ! lui dit Jacques.

Et, prenant sur sa table une feuille de papier timbré, il se mit à y faire courir sa plume comme si quelque diable lui eût poussé la main. C'était bel et bien cependant un acte des plus sérieux qu'il était en train de rédiger. En voici la teneur :

« Je soussigné, Jacques de Morangeais, avo- » cat à Paris, m'oblige à fournir à Félix Vernot » qui accepte, tous les fonds nécessaires pour » le payement intégral de l'étude de notaire » qui est à vendre en la ville de '''. »

Et des avantages qui, par une juste réciprocité, auraient dû être garantis à la commandite par le plus petit mot ! Il était seulement stipulé, au profit du bailleur de fonds, qu'il aurait en tout temps le droit d'aller voir de quelle façon se comporterait le bonheur dont il était si ravi de hâter l'arrivée chez ses amis.

— Mon très cher, observa Jacques, en passant à Vernot ce papier, après l'avoir signé, tu dois le comprendre, il y a dans l'espèce des prescriptions légales qu'il ne faut pas oublier. C'est comme si cette étude était mise en actions; ainsi tout payement d'intérêts pris sur le capital serait une contravention des plus graves. Quand les bénéfices viendront, et ils ne peuvent tarder à venir grâce à la confiance que tu vas inspirer, nous aviserons. Ceci dit, écris : *Approuvé*, signe et tu verras que tout marchera comme sur des roulettes...

Il avait mis sa plume entre les doigts de Vernot, mais le pauvre garçon